



Assainissement Non Collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2021

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le

The logo for SLOW (Service Local de l'Observation de l'Usager) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 033-253302996-20220627-23_2022-DE

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDTM

Table des matières

1.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1.	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE.....	3
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	3
1.4.	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	4
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	5
2.1.	MODALITES DE TARIFICATION	5
2.2.	RECETTES.....	6
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	7

Envoyé en préfecture le 01/07/2022

Reçu en préfecture le 01/07/2022

Affiché le



ID : 033-253302996-20220627-23_2022-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEPA de la région de Bonnetan
- Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

• Compétences liées au service

- Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Beychac-et-Caillau, Bonnetan, Camarsac, Carignan-de-Bordeaux, Croignon, Créon, Cursan, Fargues-Saint-Hilaire, Haux, Le Pout, Lignan-de-Bordeaux, Loupes, Pompignac, Sadirac, Saint-Genès-de-Lombaud, Saint-Sulpice-et-Cameyrac, Salleboeuf, Tresses
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 23/12/2019 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie simple

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 9422 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 41 463.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 22.72 % au 31/12/2021. (23,39 % au 31/12/2020).

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ANC contrôlés	3329	3638	3666	3724	3809	3830	3769	3769	3769	3769
Habitants desservis par le SPANC	10242	10197	11149	9310	9522	9590	9248	9420	9465	9422
Population totale territoire	35820	36399	36921	37525	38067	38811	38811	38811	40 473	41463
Taux couverture ANC	28,59%	28,01%	30,20%	24,81%	25,01%	24,71%	23,83%	24,27%	23,39%	22,72%

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2020	Exercice 2021
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2021 est de 100 (100 en 2020).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	0	0
Tarif du contrôle des installations existantes en €	150	150
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €	150	150

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 23/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la redevance relative aux travaux neufs.
- Délibération du 23/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la facturation des contrôles ANC.
- Délibération du 23/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant la facturation dans le cadre d'une vente immobilière.

2.2. Recettes

	2020	2021
Facturation du service obligatoire en €	145 661	126 287
Autre en € : subventions AEAG	0	0

La différence des recettes 2021 par rapport à 2020 s'explique en grande partie par une modification et un rattrapage des facturation (1 fois par an au lieu de 2) des contrôles périodiques sur la facture d'eau en 2020, avec un retour à la normale en 2021.

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2020 est de 0 €. Le SPANC ne réalise pas de travaux.

3. Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 708	1 792
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	3 785	3 769
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	642	1 307
Taux de conformité en % (*)	62,1	82,2

Commentaire :

Concernant le nombre d'installations contrôlées depuis la création du service, le parc a diminué étant donné la mise en place d'assainissements collectifs dans certains secteurs, malgré le nombre de dossiers ANC neufs supplémentaires déposées au sein du service.

* Concernant le nombre des autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement: il représente la saisie des installations jugées conformes avec « défaut d'entretien ou usure d'un élément » depuis l'acquisition du nouveau logiciel.

GRILLE D'ÉVALUATION UTILISÉE AU SIAEPA DE BONNETAN.

CONCLUSION APRES VERIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AU VU DE L'ARRETE DU 27 AVRIL 2012	
Problèmes constatés sur l'installation diagnostiquée	Installation située hors zone à enjeux sanitaires ou environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non-respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique ↳ Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture (des ouvrages constituant l'installation) <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) ↳ Travaux obligatoires sous 4 ans ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an
<input type="checkbox"/> Installation incomplète	Installation non conforme (cas c) ↳ si vente travaux dans un délai de 1 an
<input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée	
<input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut	

Bilan des contrôles avec cette grille d'évaluation:

Installation adaptée	1025
Installation non conforme (Art.4- cas a) > Danger pour la santé des personnes	230
Installation non conforme (Art.4-cas c) *	1307
Absence d'installation	24
Non classifié**	955
TOTAL	3769

*Critère considéré comme Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement mais dans la grille utilisée qui sont représentées comme incomplètes ou significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs, mais sans obligation de travaux sous 4 ans (1 an en cas de vente de la maison uniquement).

**Installation vue avant la mise en place du nouveau logiciel en septembre 2017 dont la classification était différente.



Répartition des contrôles d'Assainissement Non Collectif par commune sur l'année 2021 :

Année 2021	DIAGNOSTICS	DOSSIER CONCEPTION	CHANTIER
BEYCHAC-ET-CAILLEAU	12	14	5
BONNETAN	35	13	15
CAMARSAC	19	6	10
CARIGNAN-DE-BORDEAUX	18	6	11
CREON	66	5	1
CROIGNON	11	2	2
CURSAN	5	1	0
FARGUES-SAINT-HILAIRE	13	1	3
HAUX	12	2	3
LE POUT	29	0	2
LIGNAN-DE-BORDEAUX	15	9	3
LOUPES	2	3	1
POMPIGNAC	20	5	8
SADIRAC	228	17	25
SAINT-GENES-DE-LOMBAUD	89	8	5
SAINT-SULPICE-ET-CAMEYRAC	59	14	14
SALLEBOEUF	27	5	4
TRESSES	16	3	3
TOTAL	676	114	115